

**COMMUNAUTE DE COMMUNES  
AURE LOURON**

Château de Ségure  
65240 ARREAU

**N° 2017-129**

Référence écriture délib :  
PC/MS/CS

Nombre de membres en exercice :	64
Qui ont pris part à la délibération	55
Dont 4 procurations	
Votes pour : 55	
Vote contre : 0	
Abstention : 0	
Date de la convocation :	28 septembre 2017

**OBJET** Candidature du Massif du Néouvielle à l'appel à projets « Grands Sites Occitanie »

Envoyé en préfecture le 12/10/2017  
Reçu en préfecture le 12/10/2017  
Affiché le   
ID : 065-246500573-20171005-2017\_129-DE

**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 5 octobre 2017**

L'an deux mille dix-sept, le 5 octobre, à 18H00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du Terminus à Arreau, sous la Présidence de M. CARRÈRE

**Présents votants (51) :** TREY Jean-Claude, MOUNIQ Jean, BUERBA Jean-Pierre, CARRERE Philippe, MUR Raymond, ESTRADE Pierre, DUBARRY Jean-Bertrand, LANTOINE Michèle, PEFONTAN Marie-Madeleine, BORDE Michel, NERIN Franck, ROTGE Gilbert, DESCOUENS Bernard, PAUCIS Jean, ANGLADE Jean-Louis, GAILHARD Christophe, BECH Jean-Pierre, FINES Frédéric, BOUYGARD Pierre, DUPOUY Marie-France, ARMANET Henri, RICARD Louis, RODRIGUEZ Marie-Josée, MUR François, CHAZOTTES Michel, SOLANA Michel, PETIT Maurice, RIVIERE Alain, DUBERNARD Alain, LAFFONT Jean-François, BALAGNA Patrice, LACAZE Noël, CARMOUSE Catherine, TOUCOUERE Laurent, ROBIN Isabelle, ACCHINI Nicole, BRUN Didier, AUTHENAC Philippe, BAZERQUE Albert, PENE Roland, PUJOLLE Bernard, MIR André, MIR Jean-Henri, NARS Aline, POME Maryse, ROCA Jacques, FORTINE Didier, BEYRIE Maryse, FOURCADE Dominique, VILLEGA Serge, ISOART Jean-Michel.

**Présent non votant (1) :** PRUGENT-LERE Fernande

**Titulaires absents (9) :** PUCEL Matthieu, CHATILLON Frédéric, SAINT-PASTEUR Marcel, BRUN Jean, CANTONY Christophe, CARTAN Olivier, VIDALON Patricia, GAY Eric, ROCHER Jacques.

**Procurations (4) :** Maryse DELCASSO à Raymond MUR  
Nadine DESMARAIS à Jean-Pierre BUERBA  
Pierre FORGUE à Jean-Herni MIR  
Thierry VIDAL à Jean-Claude TREY

Madame Isabelle ROBIN a été désignée secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, le Conseil Communautaire peut délibérer.

Monsieur le Président informe les membres du Conseil Communautaire que la Région Occitanie Pyrénées Méditerranée a lancé un appel à projets «Grands sites Occitanie ».

Compte tenu de la qualité de son patrimoine naturel et culturel et de sa fréquentation, à l'appui de son image et de sa notoriété, le Massif du Néouvielle pourrait faire acte de candidature au dispositif Grand Site Occitanie.

Le Massif du Néouvielle a aujourd'hui la volonté de s'engager plus fortement, en complément de ses marchés traditionnels, dans la voie du « Grand Tourisme ». Meilleure valorisation des ressources patrimoniales, amélioration des outils de médiation et de l'accueil du public, création de services et de produits touristiques, innovation dans la structuration... Tels sont les enjeux qui s'imposent aujourd'hui au Néouvielle pour transformer son talent en génie et rayonner véritablement comme Grand Site.

La Communauté de Communes Aure Louron se porterait chef de file et maître d'ouvrage de la candidature. Elle s'associerait par convention avec la Communauté de Communes Haute-Bigorre et la Communauté de Communes Pyrénées Vallées des Gaves. L'Office de Tourisme référent serait l'Office de tourisme de Saint-Lary-Soulan.

Monsieur le Président invite le conseil communautaire à bien vouloir en débattre.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Communautaire décide :

- D'approuver la candidature du Massif du Néouvielle à l'appel à projets «Grands Sites Occitanie » et de se porter maître d'ouvrage de ce dossier ;
- de conclure des conventions de collaboration avec les Communautés de Communes de Haute-Bigorre et Pyrénées Vallées des Gaves ;
- De mandater Monsieur le Président pour entreprendre toutes démarches et signer toutes pièces nécessaires au bon aboutissement de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus  
Au registre sont les signatures  
Pour extrait certifié conforme

Le Président,

Philippe CARRERE



COMMUNAUTE DE COMMUNES AURE LOURON  
Château de Ségure  
65240 ARREAU